



Awala-Yalimapo



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°14-11**  
**Vote du Budget Primitif 2011 (BP 2011)**

Séance ordinaire du 28/03/11  
(Quorum atteint)  
Date de la convocation : 18/03/11

Membres en exercice : 15  
Membres démissionnaires : 01  
Membres présents : 08 votants : 09

L'an deux mil onze, le samedi vingt six mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

**PRESENTS :** Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1<sup>er</sup> Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Eveline PERIGNY, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Alexis TIOUKA, 4<sup>ème</sup> Adjoint.  
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

**ABSENTS :** Les conseillers : Alain GIPET (procuration à TIOUKA Félix)- Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

**SECRETARE DE SEANCE :** Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**Monsieur le Maire expose :** Et présente le budget primitif qui s'établit de la façon suivante :

**Les dépenses de fonctionnement :** Elles s'élèvent pour cette année à 1 844 169 €.

**Les recettes de fonctionnement :** Elles proviennent essentiellement pour cette année de 3 sources : Les impôts et taxes (968 634 €), des dotations diverses (423 535 €) et le reste de l'emprunt de l'AFD soit 290 000 €. La stabilité globale des impôts locaux est à noter encore cette année. Cependant, la masse imposable évoluera différemment selon la nature des taxes.

**Les dépenses d'investissement :** concernant les dépenses non individualisées, elles s'élèvent pour cette année à 582 591 € dont des immobilisations corporelles (hors opérations) de 86 209 €.

**Les recettes d'investissement :** Pour financer ces dépenses, la commune comptera à nouveau sur le FCTVA de l'année -2, et bien sûr de la participation des financeurs sollicités.

Il est à noter également que les restes à réaliser en investissement ne seront intégrés que dans le courant de l'année. Par contre, les résultats de l'exercice précédent ont été directement intégrés dans le BP 2011.

**Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.**

**Le Conseil municipal,**  
Sur proposition du Maire et après examen détaillé du document,

**Après avoir délibéré ;**

**Vote** le BP 2011 tel que proposé, à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA